

SASU AMP AZUR MACONNERIE ET PEINTURE
SARL AU CAPITAL DE 500 €
33 Avenue des Écoles - 06110 LE CANNET
SIREN 830 872 826

PROCES VERBALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 Juin 2025

L'an deux mille vingt cinq et le trente juin à dix-huit heures, les associés de la Société AMP AZUR MACONNERIE ET PEINTURE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 €, se sont réunis au Siège Social :

33 Avenue des Écoles
06110 LE CANNET

En assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Monsieur LABIDI Hassen | Titulaire de 500 actions |
| Associé – Président | |
| 62 Boulevard de la République | |
| 06400 CANNES | |

L'assemblée est présidée par Monsieur LABIDI Hassen, Associé, président.

Le Président constate que les associés présents représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires conformément aux dispositions prévues dans les statuts.

Le président dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion
- L'inventaire, le bilan et le compte de résultat, ainsi que les annexes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2024
- Approbation de ces comptes et rapports
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2024
- Quitus au gérant
- Fixation de la rémunération du gérant pour l'exercice 2025

Personne ne demandant la parole, le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le dit rapport, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2024 présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice un bénéfice de 1 813 euros

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

1 813 euros au compte Autres Réserves

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2024 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'entériner la non rémunération du gérant pour l'exercice 2024 et de la maintenir pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus a été dressé le procès verbal, qui a été signé par le Président de séance, et visé par les associés présents.

Fait à Cannes, le 30 Juin 2025

LABIDI Hassen



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AZUR MACONNERIE & PEINTURE 32 32 AVENUE DES ECOLES 06110 LE CANNET France	32 32 AVENUE DES ECOLES 06110 LE CANNET
SIRET 83087282600011	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	TRAVAUX DE MACONNERIE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	2 132	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐				
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Autres dispositifs ☐				
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐				
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐				
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐				
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐				
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐				
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐	Viseur conventionné ☐
N° d'agrément CGA	Date : 19052025
	Lieu : CANNES
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M LABIDI HASSEN

Certifié conforme à l'original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>AZUR MACONNERIE & PEINTURE</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>32 32 AVENUE DES ECOLES 06110 LE CANNET</u>															
SIREN <u>8 3 0 8 7 2 8 2 6</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>															
										Exercice N clos le					
										<u>3 1 1 2 12 10 12 14</u>					
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	72 503	030	60 916			11 586						
	Immobilisations financières * (1)		040	1 430	042				1 430						
	Total I (5)			044	73 933	048	60 916			13 016					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060	12 880	062				12 880					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	64 910	070				64 910					
		Autres* (3)		072	129 201	074				129 201					
	Valeurs mobilières de placement		080	9 675	082				9 675						
	Disponibilités		084	(19 089)	086				(19 089)						
	Charges constatées d'avance*		092		094										
	Total II			096	197 577	098				197 577					
Total général (I + II)			110	271 510	112	60 916			210 593						
PASSIF										Exercice N		NET			
										I					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120		500				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)								132	120 765					
	Report à nouveau								134						
	Résultat de l'exercice								136	1 813					
	Subventions d'investissement								137						
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142	123 077					
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	20 066					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	31 826					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <u>169</u> 4 387)								172	24 365					
	Comptes courants d'associés								173	8 906					
	Autres dettes								175	2 354					
	Produits constatés d'avance								174						
Total III								176	87 516						
Total général (I + II + III)								180	210 593						
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	8 096							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AZUR MACONNERIE & PEINTURE

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens		215		214			
		Services*		217		218			
						660 300			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	993			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	661 293		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236	(12 880)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 8 877 - mobilier : - immobilier :)			242	454 646			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 232	244	8 319			
	Rémunérations du personnel*				250	129 977			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	64 703			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)		255		254	13 151			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
		Total des charges d'exploitation (II)					264	657 916	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 377		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	196			
Produits exceptionnels (IV)					290	819			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	2 187			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	1 813		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 813	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	319				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342			
				JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350			
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	2 132	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	2 132	372	

Désignation de l'entreprise : AZUR MACONNERIE & PEINTURE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	64 407	462	8 096	464		466	72 503	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	1 430	482		484		486	1 430	
TOTAL		490	65 837	492	8 096	494		496	73 933	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	47 765	552	13 151	554		556	60 916	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570	47 765	572	13 151	574		576	60 916	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

Désignation de l'entreprise : AZUR MACONNERIE & PEINTURE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AZUR MACONNERIE & PEINTURE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	660 300
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	660 300
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	12 880
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	12 880
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	150 344
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	281 690
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	22 612
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	454 646
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	218 534
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	218 534
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 3 0 8 7 2 8 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AZUR MACONNERIE & PEINTURE

ADRESSE (voie) 32 32 AVENUE DES ECOLES

CODE POSTAL 06110

VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LABIDI Prénom(s) HASEN

Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 12121973 N° Département 99 Commune TUNISIE Pays

Adresse : N° 62 Voie AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Code Postal 06400 Commune CANNES Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

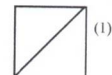
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 3 0 8 7 2 8 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AZUR MACONNERIE & PEINTURE

ADRESSE (voie) 32 32 AVENUE DES ECOLES

CODE POSTAL 06110

VILLE LE CANNET

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.